



SYNDICAT NATIONAL CGT DES CHANCELLERIES & SERVICES JUDICIAIRES

Déclaration liminaire

Formation spécialisée AC du mardi 23 avril 2024

Mesdames, Messieurs les représentants de l'administration,

Mesdames, Messieurs les représentants du personnel,

La CGT dénonce les propos méprisants et démagogiques tenus par le ministre de la fonction publique S. Guerini qui entend faciliter le licenciement des fonctionnaires et faire passer sa semaine en 4 jours, pour une semaine de 4 jours. Ce ministre ne respecte ni les agent.e.s de la fonction publique, ni les organisations syndicales, et encore moins la démocratie sociale.

Nous, agent.e.s de la fonction publique, nous sommes déterminé.e.s à élever le rapport de forces afin d'imposer d'autres choix politiques porteurs de progrès pour les missions publiques, les usagers et les agent.e.s. C'est pourquoi la CGT appelle à des actions et à des mobilisations le 25 avril prochain partout, c'est-à-dire, là où les agents de la Fonction publique veulent défendre les services publics et leurs statuts, héritage des valeurs et du programme du Conseil National de la Résistance (CNR).

Au sujet du « tabou du licenciement », faut-il rappeler au ministre que des dispositions existent déjà ? Auxquelles s'ajoutent d'autres mesures pour mettre fin à la carrière des agent.e.s avec ou sans leur consentement... Que monsieur Guérini s'attaque aux sujets qui devraient être les siens, c'est-à-dire, les recrutements, la revalorisation des salaires, indignes pour une grande partie des agents publics dans un contexte d'inflation non maîtrisé.

La loi Macron sur les retraites nous a imposé à coup de 49.3 deux ans de travail supplémentaires, ce qui a de multiples conséquences néfastes sur les conditions de vie, de travail, et la santé des agent.e.s. Dans la Fonction publique, ce sont des milliers d'agents.es qui chaque année sont mis.es à la retraite pour invalidité sans aucune mesure de reclassement !

43 annuités pour bénéficier d'une retraite à taux plein, c'est le risque de multiplier les départs anticipés à cause de l'usure provoquée par le travail.

La santé et la sécurité au travail ne sont pas négociables et ne doivent pas faire l'objet de compromis.

la CGT revendique :

- le retour des CHSCT avec des prérogatives étendues en lieu et place de simples formations spécialisées des CSA, ce qui nécessite l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique de 2019 ;

- la suppression du jour de carence.

La CGT exhorte l'administration à se saisir des préconisations du médecin du travail, à respecter les décisions du médecin du travail et à enfin collaborer avec l'équipe de la médecine du travail.

Combien d'agents doivent encore subir des mises au placard, des mises en télétravail à 100%, avant d'être entendu.e.s, accompagné.e.s et défendu.e.s par l'administration?

La CGT rappelle que l'employeur a l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de prévenir le harcèlement moral, l'affichage ne suffit pas, les rapports du médecin du travail, les situations traitées par les syndicats en sont la preuve criante.

Les organisations syndicales représentatives constatent toutes un climat de travail détérioré, anxiogène, un management pathogène, des collègues épuisés.e.s. Le nombre de détachements sortants et le manque d'attractivité du ministère signent l'échec de l'encadrement mis en place au ministère de la justice.

Nous appelons nos collègues à refuser les heures supplémentaires, les double/triple casquettes imposées pour palier au manque d'agent.e.s.

Nous appelons nos collègues à se saisir du Registre de santé et sécurité au travail (RSST en ligne) pour dénoncer les pratiques managériales inappropriées, violentes et discriminatoires.

Nous appelons nos collègues à participer activement aux prochaines visites de site réalisées par les membres de la FS AC.

Enfin, nous appelons nos collègues à venir nombreux et nombreuses à la prochaine Heure d'Information Syndicale du jeudi 25 avril pour préparer ensemble le 1er mai et les prochaines luttes.

Les représentant.e.s élues à la FS AC de la CGT Chancelleries et Services Judiciaires.

Cour d'appel de Paris - 34, quai des Orfèvres – Esc. F – 1er étage/Entresol 75055 PARIS CEDEX 01
Tél/répondeur : 01.44.32.58.60 – Tél. 01.44.32.52.04 - Mél : Synd-cgt-acsj@justice.fr - Site internet : <https://cgt-justice.fr>
Nous rejoindre : [Adhérez à la CGT \(jemesyndique.org\)](https://jemesyndique.org)